

**ÉCONOMIE** ■ Le pacte de responsabilité et solidarité continue sur sa lancée

## Polytech en pleine expansion

Entrée en vigueur vendredi dernier, la deuxième phase du pacte de responsabilité et solidarité est axée autour de la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés et sur la simplification des normes et obligations des entreprises.

Méliccia Cruz  
tulle@centrefrance.com

**A**près la mise en place de la première phase du pacte de responsabilité et solidarité (PRS), qui avait pour objectif d'améliorer la compétitivité et l'emploi grâce à l'investissement et à l'innovation en 2013, le préfet est venu annoncer, hier après-midi, dans les locaux de Polytech à Eyrein, le début officiel de la deuxième phase.

Près de 4.900 entreprises corréziennes ont bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et près de 36 millions d'euros ont été versés en 2015. L'objectif aujourd'hui est de renforcer cette amorce économique en misant sur « le pouvoir d'action des entreprises sur le pouvoir



**À L'ACTION.** Démonstration d'une salariée de Polytech devant le directeur d'entreprise (Gilles Luc, à gauche) et le préfet (Bertrand Gaume). PHOTO LOUIS FAVET

d'achat des salariés » affirme Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze. Les cotisations familiales payées par l'employeur sont abaissées de 1,8 point, ce qui permet la baisse du coût du travail. « La principale problématique aujourd'hui reste le manque de capital confiance », s'inquiète le préfet.

**Le pacte en pratique.** L'entreprise Polytech insiste sur la simplicité et la rapi-

dité d'action des mesures mises à la disposition des entreprises. En partie grâce à elles, seize CDI ont vu le jour l'année dernière et une dizaine est en prévision pour l'année 2016. « Tous les outils sont à notre disposition, maintenant il ne nous reste plus qu'à oser et à se lancer », confie Gilles Luc, directeur de l'entreprise.

Ce dernier est également

fier de l'évolution de Polytech : son chiffre d'affaires a été multiplié par dix en seulement trois ans d'existence.

L'entreprise considère le PRS comme une aide qui lui a été indispensable dans son développement et sa prise d'initiative. Elle envisage d'ouvrir une seconde usine, et donc d'accueillir une cinquantaine de collaborateurs supplémentaires. ■